



**ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
DES IMMOBILISATIONS 2018, 2019, 2020**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE:

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le budget 2018, ainsi que le programme triennal des immobilisations 2018, 2019 et 2020, le 14 décembre 2017 à 19h, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Prenez également avis, tel que prévu par la Loi, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2018 et le programme triennal des immobilisations 2018, 2019 et 2020.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 4^e jour de décembre 2017.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier